



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 68/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27 Procurations : 04

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 29 AOUT 2013
Affiché le : 28 AOUT 2013

L'An deux mille treize, le vingt-six août, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 août 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUKEL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DESAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, CASTAING, BENHADJ, MARQUÏTER, RIGAUD, LLOUBERES, SUZE, FERTE.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
Mme PETIT	à	M. ZAMBONI
M. LOUGE	à	M. FERTE
Mme GESTA	à	Mme SUZE

ABSENTS : Mme DURAND, M. SALAÜN

Secrétaire : Mme GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Avenant au Contrat Enfance Jeunesse

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Aussonne est liée à la Caisse d'Allocations Familiales par un outil partenarial qui prend actuellement en compte l'ensemble des structures d'accueils présentes sur la commune pour les enfants et les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans :

- Un Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération conclu jusqu'au 31 décembre 2014.

Toutefois et eu égard au développement de la commune, compte tenu des besoins en matière d'accueil et dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il conviendrait de signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

Il est proposé, par la présente, signature de cet avenant au contrat initial en vue d'intégrer :

- 1- Petite Enfance :
 - développement temps RAM 27h30 → 35h00
- 2- Jeunesse
 - Augmentation des agréments extra scolaires ALSH primaire et ALSH maternel

- La réforme des rythmes scolaires mise en place dès septembre 2013 nécessite un réaménagement du temps d'accueil périscolaire, modification des horaires, augmentation du nombre d'ETP personnel d'encadrement
- Volonté de professionnalisation et de pérennisation des agents avec la prise en charge de 6 BAFA/an sur l'ensemble des structures → maintien de la qualité du service public et respect de la réglementation DDCCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération avec la Caisse d'Allocations Familiales.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 27 août 2013

Le Maire,


Lysiane MAUREL

